

23 Espaces Naturels Sensibles à découvrir

Leur vocation première est la protection de la faune, de la flore et des milieux naturels. Mais leur accès n'en est pas pour autant interdit aux visiteurs : sur ces ENS, le Conseil départemental fait le pari qu'il est possible de concilier une protection forte du patrimoine écologique avec un accueil maîtrisé du public.

- [Bruyères le Châtel - Forêt de la Roche Turpin](#)
- [Chamarande - Forêt du Belvedere](#)
- [Champcueil - Forêt de la Coudraye](#)
- [Champcueil - Forêt des Grands-Avaux](#)
- [D'huison-Longueville - Butte Hebert](#)
- [Echarcon - Cave au Renard et Prairie sous l'Eglise](#)
- [Echarcon - l'Isle rouge](#)
- [Echarcon - Marais de Misery](#)
- [Etiolles - Domaine des Coudrays](#)
- [Fontenay-le-Vicomte - Marais de Fontenay](#)
- [Itteville - Marais d'Itteville](#)
- [La Ferté-Alais - Domaine de la Justice](#)
- [Lisses - Coteau de Montblin](#)
- [Lisses - Domaine de Montauger](#)
- [Lisses - Grand Montauger](#)
- [Marcoussis - Forêt de Bellejame](#)
- [Menecy - la Grande-Ile](#)
- [Moigny-sur-Ecole - Platière de Bellevue](#)
- [Saulx-les-Chartreux - Forêt du Rocher de Saulx](#)
- [Villabé - Clos de Montauger](#)
- [Villebon-sur-Yvette - Forêt du Bois des Gelles](#)
- [Villiers-le-Bâcle - Forêt de la Tête Ronde](#)
- [Villiers-le-Bâcle - Forêt du Bois des grais](#)

Et 2 Espaces Naturels Sensibles *non ouverts au public* :

- [Etampes - les Champignonnières](#)
- [Sermaise - Caves de Sermaise](#)

Parmi les différents types de milieux naturels, les forêts départementales ont une fonction spécifique en matière de protection des paysages et d'accueil du public. Le Département est propriétaire d'environ 650 hectares de forêts répartis en 10 massifs forestiers, dont 9 sont d'ores et déjà aménagés pour l'accueil du public. Par ailleurs, il soutient financièrement les travaux d'entretien conduits sur certaines forêts domaniales et régionales.

La valeur patrimoniale des forêts essonniennes est triple :

- d'un point de vue écologique, elles abritent une flore et une faune souvent remarquables ;
- sur le plan paysager, elles créent des coupures vertes importantes au sein des paysages artificialisés de la région parisienne ;
- ce sont aussi des zones de ressourcement et de loisirs appréciées par les populations locales.

Soumise au régime forestier, la gestion de ces massifs est suivie par l'Office national des forêts (ONF).